

**CONVENTION SIEL BLEU**

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 17 novembre 2021, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que les Résidences pour personnes âgées, en qualité d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), doivent concourir au bien-être et à la prévention de l'autonomie de leurs résidents, notamment par la mise en place d'actions collectives,

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec le Conseil départemental de l'Oise, comprenant notamment le financement d'un atelier hebdomadaire,

**DECIDE**

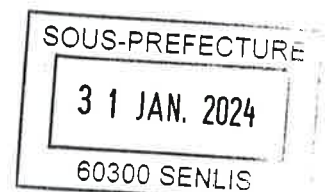
**Article 1** : La convention avec l'Association SIEL BLEU, 30 rue Charles Floquet à AMIENS, représentée par Aurélie VANNEREAU, Responsable Départemental de l'Oise, est renouvelée en 2024 pour l'organisation d'un atelier hebdomadaire « Gym Prévention Santé », le mardi de 9h30 à 10h30 au sein de la RPA Les Hortensias.

**Article 2** : La prestation sera facturée sur la base de 59 € (exonération de TVA) par séance, auxquels s'ajoute l'adhésion annuelle pour un montant de 15 €.

**Article 3** : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 23 janvier 2024.

Par délégation du Conseil d'administration,  
La Présidente, Virginie DOUAT



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

31 JAN. 2024